



## Je dois signer un deuxième CDI à temps complet est ce possible?

Par **jhonbi**, le **16/07/2017** à **18:51**

bonjour je suis consultant dans une entreprise dont les clients sont des banques, j'y travaille en CDI à temps complet, et une autre entreprise concurrente me propose le meme poste mais avec une rémunération plus importante, j'aimerais savoir si en qualité de consultante en informatique je peux accumuler les deux postes? puisqu'il y'a un article du droit du travail qui stipule que seules les activités de travaux scientifiques ne respectent pas la limite du temps maximal, je dois repondre demain lundi au plutard à l'entreprise concurrente  
nb: il n'existe aucune clause de non concurrence sur mon premier contrat de travail  
merci

Par **Visiteur**, le **16/07/2017** à **19:09**

Bonsoir,

Un salarié cumulant plusieurs emplois salariés doit respecter la durée maximale légale de travail, sous peine de sanctions. Ainsi, sauf dérogations, le salarié ne doit pas travailler plus de 10 heures par jour et 48 heures par semaine (ou 44 heures par semaine, calculées sur une période de 12 semaines consécutives).

Ces durées doivent être respectées, quels que soient le nombre d'employeurs et la durée du travail de chaque contrat.

Par **jhonbi**, le **16/07/2017** à **19:10**

merci pragma mais je croyais que mon activité fait partie des activités ayant une dérogation et je connais des gens qui le font sans être sanctionnés

Par **Lag0**, le **17/07/2017** à **07:17**

Bonjour,

La réponse de Pragma est correcte, vous ne pouvez pas cumuler 2 contrats à temps plein, vous dépasseriez de loin la durée maxi du travail.

Etes-vous sûr que les personnes que vous connaissez sont bien salariés ?

Par **morobar**, le **17/07/2017** à **07:22**

Bonjour,

Par ailleurs l'absence de clause de non concurrence est sans effet, celle-ci n'étant effective qu'à la rupture du contrat de travail.

Par contre le non respect de l'obligation de loyauté, sauf si votre employeur est d'accord, vous vaudra un licenciement sec sans indemnités.

Moi je vu des automobilistes qui roulent à 200 km/h sur l'autoroute et qui ne sont pas sanctionnés.